

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 16 juillet 2020

Nomenclature N° : 5

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2020054

Présents : 30

Votants : 24

Objet : Désignation d'un représentant de la Commune de Dourdan appelé à siéger au Comité Syndical du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Le jeudi 16 juillet 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 10 juillet 2020, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Barbara FAUSSET – Maxime FAUSSET-VANNIER – Sabrina BERSY – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN – Marie LEPRETRE – Fabrice BARON, Conseillers Municipaux.

ABSENTES EXCUSEES : Estelle PARANT – Nadia LOUGHSALA – Nassima SEMSARI.

Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par Estelle PARANT à Isabelle PRADOT, Nadia LOUGHSALA à Paolo DE CARVALHO et Nassima SEMSARI à Maryvonne BOQUET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle PRADOT

Le conseil municipal entend l'exposé de Monsieur le Maire.

Par convention signée le 23 juin 2012, la ville de Dourdan, au regard de sa situation limitrophe du Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse au sud-est de celui-ci, devient « Ville porte » du Parc. Dans le cadre du suivi de la convention, la commune et le Parc réalisent des bilans d'étape annuels, réorientent éventuellement les actions et fixent de nouveaux objectifs.

C'est pourquoi, conformément à l'article 4 de la convention, le conseil municipal doit désigner parmi ses membres, un représentant au Comité Syndical du Parc National Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Le membre du conseil municipal est élu au scrutin public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-21 et L 2121-33,

Vu la convention « Dourdan Ville Porte » du PNR de la haute Vallée de Chevreuse en date du 23 juin 2012,

Vu la charte du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

Vu la délibération N°DEL2014044 du conseil municipal du 14 avril 2014 portant sur la désignation d'un représentant de la commune de Dourdan appelé à siéger au Comité syndical du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

Considérant que le délégué de la commune aura une voix consultative au Comité Syndical du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

Considérant qu'il convient de désigner par un vote au scrutin public parmi les membres du conseil municipal, un représentant au Comité Syndical du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder par un vote à main levée.

Est candidat: Benoît PANOT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par :

- **24 voix POUR** : Paolo DE CARVALHO + le pouvoir de Nadia LOUGHSALA – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT + le pouvoir d'Estelle PARANT – Benoît PANOT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Barbara FAUSSET – Maxime FAUSSET-VANNIER – Sabrina BERSY,
 - **9 absentions** : Maryvonne BOQUET + le pouvoir de Nassima SEMSARI – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN – Marie LEPRETRE – Fabrice BARON
- **de rapporter** la délibération n°DEL2014044 du conseil municipal du 14 avril 2014,
- **de désigner** en tant que représentant appelé à siéger au Comité Syndical du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse : Benoît PANOT.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Paolo DE CARVALHO



Acte rendu exécutoire :

- **Publié le :** 27 JUIN 2020
- **Transmis au représentant de l'Etat**